

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE BOURSES

Le programme de bourse vise à :

- Répondre au besoin de main-d'œuvre des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) afin d'être en mesure d'offrir les services de psychologie à la population;
- Soutenir les établissements du RSSS afin d'améliorer l'attraction, la rétention et la disponibilité de la main-d'œuvre à travailler dans le milieu de la santé;
- Offrir un soutien financier aux étudiants sélectionnés désirant exercer la psychologie dans l'un des établissements du RSSS visés.

BOURSES ATTRIBUÉES ET AUTRES FRAIS

- En 2024-2025, le MSSS finance jusqu'à un maximum de 150 bourses de 25 000\$;
- La personne qui fait la demande de bourse peut bénéficier d'un montant de 25 000\$;
- Le versement du montant de la bourse est effectué en deux (2) versements égaux, soit un premier versement dans les meilleurs délais après la signature de l'entente, et un second versement à la fin dudit internat.

ADMISSIBILITÉ

- Détenir un statut de citoyen canadien ou être détenteur du statut de résident permanent et demeurer au Québec;
- Être inscrit à un programme de doctorat en psychologie clinique dans une université québécoise reconnue;
- Avoir terminé ou être en cours d'achèvement des préalables pour la réalisation d'un internat OU être en cours de réalisation d'un internat;
- Être en voie d'obtenir le diplôme d'études de doctorat en psychologie dans une université québécoise reconnue qui mènera à un permis de pratique de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) d'ici le 31 août 2025;
- Ne pas avoir à se réinscrire à un trimestre universitaire additionnel après le 31 août 2025.

ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

Le candidat qui obtient la bourse s'engage à :

- Obtenir le diplôme universitaire de doctorat en psychologie clinique;
- Obtenir un permis d'exercice de l'OPQ;
- S'engager à travailler à titre de psychologue dans l'un des établissements du RSSS pour une période minimale de deux (2) ans;
- Offrir et respecter une disponibilité minimale de trois (3) jours par semaine, suivant les besoins de l'établissement l'ayant parrainé, en respect des dispositions locales des conventions collectives en vigueur dans le RSSS, et ce, dès la fin de la formation pour laquelle il a reçu une bourse et l'obtention d'un permis d'exercice à titre de psychologue délivré par l'ordre des psychologues du Québec;
- Fournir les documents suivants dès l'obtention :
 - Le diplôme universitaire de doctorat en psychologie clinique;
 - Le permis d'exercice délivré par l'OPQ permettant le droit de pratique à titre de psychologue au Québec.

ENGAGEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

L'établissement s'engage à :

- Offrir une offre de travail aux finissants de minimalement 3 jours de travail par semaine pour la période d'engagement de 2 ans;
- Verser la bourse aux candidats selon les modalités prévues au cadre de référence, soit en deux versements égaux;
- Effectuer les suivis nécessaires auprès du candidat concernant son engagement.

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

La demande de bourses doit être acheminée directement aux personnes responsables identifiées sur le site [des métiers et professions](#).

Chaque demande doit être accompagnée des documents suivants :

- ✓ Un curriculum vitae récent;
- ✓ Une lettre attestant son inscription au programme émise par l'université;
- ✓ Une preuve de statut d'étudiant à temps partiel ou temps complet;
- ✓ Une copie du relevé de notes officiel le plus récent;
- ✓ Une lettre expliquant les motivations à présenter sa candidature.

EN CAS D'ABANDON OU DE NON-RESPECT DE L'ENGAGEMENT

Exemples de situations possibles	Effet
Abandon ou échec du programme d'études en cours de formation	Remboursement du total des sommes reçues au moment de l'abandon.
Échec de l'internat	L'étudiant doit aviser l'établissement et pourra reprendre la formation après entente entre les parties. Cela retardera la diplomation et, par le fait même, le début de la période d'engagement.
Absence de plus de 30 jours pendant la période d'engagement	Pendant la période d'engagement, si une absence prévue à la convention collective de plus de trente (30) jours survenait, cela prolongerait la période d'engagement de l'employé d'une durée équivalente à celle de l'absence.
Départ pendant la période d'engagement	Pendant la période d'engagement, l'employé qui démissionne avant la fin de son engagement doit rembourser la bourse reçue au prorata du temps restant à sa période d'engagement.
Autres cas	Voir l'établissement parrain.

Identification

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Numéro d'assurance sociale : _____
Ville : _____ Province : _____
Code postal : _____ Téléphone : _____
Courriel personnel : _____ Courriel universitaire : _____

Déclaration d'engagement à fournir des services

Je soussigné : _____ déclare faire une demande pour l'obtention de ma bourse d'études offerte par le ministère de la Santé et des Services sociaux aux étudiants terminant leur programme de formation en psychologie et débutant leur internat dans un établissement du RSSS.

Je déclare que je compléterai mon programme de formation pour lequel j'ai obtenu ma bourse d'études.

Doctorat en psychologie clinique Nom de l'université : _____

Je m'engage à offrir et respecter une disponibilité minimale de trois (3) jours par semaine qui seront comblés, selon les besoins de l'établissement et conformément aux dispositions locales des conventions collectives en vigueur dans le RSSS, et ce, pour une durée minimale de deux (2) années.

L'établissement de santé et de services sociaux choisi est : _____

Si je manque à l'un de mes engagements, je m'engage à rembourser à l'établissement de santé et de services sociaux, selon les modalités prévues au programme de bourse d'études offert aux étudiants terminant leur programme de formation de doctorat en psychologie. Le montant de la bourse ou la partie de ce montant calculé proportionnellement au temps où je n'aurai pas fourni les services pour lesquels je me suis engagé.

Autorisation pour l'échange de renseignements

J'autorise le ministère de la Santé et des Services sociaux et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux concernés à s'échanger mutuellement les renseignements qui me concernent et dont la communication est nécessaire à l'évaluation, à l'application et au respect de cet engagement.

Changement d'adresse

Je m'engage à aviser l'établissement de santé et des services sociaux qui m'a octroyé la bourse, dans les 30 jours, de tout changement d'adresse de ma résidence, et ce, depuis la signature des présentes jusqu'à la fin de mon engagement.

Signatures

Signé à : _____ Le : _____

Signature du candidat : _____

Signature de la personne responsable de l'établissement de Santé et de Services sociaux : _____

Nom en lettres moulées

Date